

ORDRE DU JOUR DU 5 JUILLET 2010

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de juin 2010
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Les Premiers Jeux / M.R.C. des Chenaux - Invitation
 - C.P.T.A.Q. – Décision en regard de notre demande pour le lot 3996019-P pour une superficie de 1,83 hectare
 - MDDEP – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
 - Madame Gracia L. Grondin – Remerciement
 - MRC- Adjudications suite à la vente pour taxes tenue en juin 2009
 - Centre d'action bénévole de la Moraine – Rapport annuel 2009-2010
 - MAMROT – Programme de prêts pour les infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle
 - MAMROT – Nouveau fonds partenariats public-privé (PPP)
 - MAMROT – Taxe fédérale d'accise sur l'essence
 - MDDEP – lettre adressée à un citoyen pour ses activités de recyclage de métaux
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures du journal général de juin 2010
8. Résolution d'adjudication du contrat pour le marquage au sol
9. Résolution pour mandater la directrice générale à demander un appel d'offres pour la réfection du pavage
10. Résolution nommant et désignant une personne responsable en vertu de la Loi (*L.R.Q., c. A-2.1 a. 8*)
11. Résolution relative aux arrérages de taxes des matricules 8549-88-7262 & 8852-61-3159
12. Résolution relative au réseau de fibres optiques
13. Résolution concernant une demande pour faire tailler un trottoir au 3890 rang Saint-Alexis
14. Ventes pour taxes
15. Vacances
16. Questions diverses
17. Période de questions
18. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 5 juillet 2010, à 19 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Monsieur Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller
Était absente : Madame Francine Therrien, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 16, comme suit :

- Résolution pour autoriser le paiement des comptes
- Ligue de cadets de l'air du Canada
- MDDEP – Comité de vigilance / site de compostage
- Fauchage des rangs 2010 – travaux non satisfaisant

3. Résolution 2010-07-130

Approbation des procès-verbaux du mois de juin 2010

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de juin 2010, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2010-07-131

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la liste des comptes fournisseurs, des salaires ainsi que des paiements directs effectués en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorise le paiement comme suit :

Comptes

210154	M.R.C. des Chenaux	22,224.17 \$
210155	Bell	273.45
210156	Biolab	205.78
210157	CPU Service inc	180.60

210158	Hydro Québec	277.87
210159	Pitney Bowes	451.46
210160	Plasti-Bac inc..	748.59
210161	Somavrac C.C. inc.	2,681.91
210162	La Croix-Bleue	571.97
210163	Les premiers jeux-MRC des Chenaux	35.00
210164	Service Cité Propre inc.	7,854.00
210165	Chenil Les 3x enr.	1,120.19
210166	Les Consultants V.F.P. inc.	12,734.28
210167	Dessureault, Lemire, Désaulniers	9,261.40
210168	Plasti-bac inc.	332.42
210169	Protection Incendie C.F.S. Ltée	513.75
210170	9089-1557 Québec inc./Arseneault	1,961.77
210171	9085-4266 Québec inc./ D. Lefebvre	691.62
210172	Poste Canada	32.14
210173	Coopplus	664.96
210174	Distribution Robert enr.	18.01
210175	Fleuriste Joane Matteau	37.24
210176	Garage L. Normandin	50.73
210177	Xérox Canada	58.96

Salaires

501828	Rita Massicotte (vacances 2008 à 2010)	505.04 \$
501829	Manon Shallow	558.12
501830	Luc Normandin	437.71
501831	Alexandre Veillette	***
501832	---erreur---	----
501833	Rita Massicotte (vacances 2008 à 2010)	505.04
501834	Manon Shallow	558.12
501835	Luc Normandin	437.71
501836	Alexandre Veillette	***
501837	Rita Massicotte (vacances 2008 à 2010)	505.04
501838	Manon Shallow	558.12
501839	Alexandre Veillette	***
501840	Luc Normandin	437.71
501841	Rita Massicotte (vacances 2008 à 2010)	505.04
501842	Luc Normandin	437.71
501843	Manon Shallow	558.12
501844	Colette Normandin	***
501845	Jean-Claude Milot	495.41
501846	Jacques Lefebvre	165.83
501847	Nicole Grenon	165.83
501848	Francine Therrien	165.83
501849	Françoise Asselin	165.83
501850	Robert Normandin	165.83
501851	Daniel André Thibeault	165.83

5. Lecture de la correspondance

a. Les Premiers Jeux / M.R.C. des Chenaux - Invitation

Le comité organisateur invite les membres du conseil municipal à venir assister à cet activité, plus particulièrement à la remise des médailles en fin d'après-midi; qui se tiendra le 14 juillet prochain à Champlain.

b. C.P.T.A.Q. – Décision en regard de notre demande pour le lot 3996019-P pour une superficie de 1,83 hectare

La Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, autorise l'aliénation en faveur de la municipalité et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lot 3996019-P, tel qu'illustré sur un plan préparé par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, le 21 janvier 2010; sous le numéro 14630. Ces autorisations sont requises pour la construction et la mise en place des équipements d'assainissement des eaux usées.

c. MDDEP – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, confirme la somme à être versée à notre municipalité pour l'année 2010 dans le cadre de ce programme; soit la somme de 1,457.82 \$.

d. Madame Gracia L. Grondin - Remerciement

Madame Gracia L. Grondin qui a célébré son 103 ième anniversaire de naissance, à la résidence Quatre-Saisons, nous remercie pour le bouquet de fleurs que monsieur Daniel André Thibeault; lui a remis au nom de la municipalité.

e. MRC- adjudications suite à la vente pour taxes tenue en juin 2009

Monsieur Pierre St-Onge transmet à la municipalité deux certificats d'adjudication en regard les lots 89-2 et 139-P, dont la municipalité s'est porté adjudicataire lors de la vente pour taxes tenue le 11 juin 2009, puisque le délai d'une année s'est écoulé et que le droit de retrait n'a pas été exercé dans ces dossiers. Il nous est maintenant nécessaire de compléter ces adjudications par contrat notarié.

Résolution 2010-07-132

Résolution relative aux lots 89-2 et P-139

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est porté adjudicataire des lots 89-2 et P-139 lors de la vente pour taxes qui s'est tenue le 11 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE le droit de retrait n'a pas été exercé par les propriétaires desdits lots et que la municipalité est donc devenue la propriétaire des lots 89-2 et P-139;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire inscrire ce droit de propriété au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Champlain;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale à communiquer avec le notaire Josiane Masson afin qu'un acte notarié soit préparé pour l'adjudication des lots 89-2 (devenu 3 995 621 suite à la réforme cadastrale) et P-139 (devenu 3 994 139 suite à la réforme cadastrale);

QUE le maire et la directrice générale & secrétaire-trésorière sont autorisés, pour et au nom de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, à signer ledit contrat.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

f. Centre d'action bénévole de la Moraine – Rapport annuel 2009-2010

Madame Louise Baillargeon, nous transmet ce rapport en tant que collaborateurs financiers, ce document nous permet de constater le résultat des différents services offerts. Aussi, elle remercie la municipalité de toujours prendre en considération leurs demandes d'aide financière.

g. MAMROT – Programme de prêts pour les infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informe que le programme de prêts pour les infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle, découlant de l'entente conclue entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et Financement-Québec es maintenant accessible à toutes les municipalités du Québec. Ce programme consiste en prêts à faible taux d'intérêt pour la réalisation de projets municipaux liées à l'habitation résidentielle.

h. MAMROT – Nouveau fonds partenariats public-privé (PPP)

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informe que le gouvernement du Canada a créé un nouveau fonds de 1,2 milliard de dollars afin d'appuyer et de faciliter l'expansion du marché canadien en partenariats public-privé. L'aide financière pour les projets retenus pourrait atteindre 25% des coûts directs de construction.

i. MAMROT – Taxe fédérale d'accise sur l'essence

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, nous informe que le gouvernement du Québec a conclu avec le gouvernement du Canada, une modification à l'entente Canada-Québec relative au transfert d'une partie des revenus de cette taxe, qui attribue de nouvelles sommes au Québec pour quatre années additionnelles. Les municipalités du Québec pourront se partager annuellement de 2010 à 2013 une somme de 525 millions de dollars. Dans le cadre de cette entente, notre municipalité recevra 438 522\$ répartis sur 4 ans, pour les infrastructures.

j. MDDEP – lettre adressée à un citoyen pour ses activités de recyclage de métaux

La directrice générale remet au conseil municipal, copie d'une lettre que le ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs a transmis à un citoyen de notre municipalité en regard, de ses activités de recyclage de métaux.

6. Rapport des travaux de voirie

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie ce jour. Les dépenses et engagements sont de 44 239.66 \$. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de 52 470.00 \$.

7. Dépôt des écritures du journal général de juin 2010

La directrice générale dépose les écritures du journal général de juin 2010 tel que demandé par le vérificateur.

8. Résolution 2010-07-133

Résolution d'adjudication du contrat pour le marquage au sol

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation, pour le marquage au sol des voies de circulation soit avec peinture alkyde ou avec peinture au latex;

CONSIDÉRANT QUE la soumission suivante fut reçue :

Ligne Plus M.L.	2,973.85 \$
-----------------	-------------

CONSIDÉRANT QUE deux autres soumissions ont aussi été reçues, le 28 juin mais après 10 h 00, soit après l'ouverture des soumissions et qu'elles ont donc été rejetées, lesdites soumissions provenaient de Lignco Sigma inc. et Lignes Maska;

CONSIDÉRANT QUE Ligne Plus M.L. a présenté une soumission conforme;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adjudique le contrat à Ligne Plus M.L. pour la somme de 2,973.85 \$ incluant les taxes applicables;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés, pour et au nom de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, à signer ledit contrat.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2010-07-134

Résolution pour mandater la directrice générale à demander un appel d'offres pour la réfection du pavage

CONSIDÉRANT QU' en vertu du Code municipal, il est possible pour des dépenses supérieures à 25 000\$ mais inférieure à 100 000\$ de procéder par la voie d'invitation pour la réalisation de travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir de cette disposition pour demander un appel d'offres pour le surfacage de diverses routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté une répartition des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'utiliser la totalité du budget de pavage en surfacage du rang St-Alexis (près de la propriété du 4291, Patrice Grand-Maison et près de la propriété du 3601, Claude Carignan) ainsi que pour la route Thibeault selon la balance des sommes disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté un document d'appel d'offres pour la réfection du pavage où des travaux sont jugés prioritaires par l'inspecteur municipal et le conseiller Robert Normandin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil pris connaissance de ces documents;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à demander un appel d'offres, par voie d'invitation, auprès des entreprises de la région, dont Construction & pavage Maskimo, Construction & Pavage Boisvert inc., Pagé Construction et Jacques Arseneault Asphalte Inc., pour la réalisation de ces travaux;

QU'un budget de 30,000 \$ est alloué pour ces travaux auquel pourra être ajouté les crédits provenant de l'enveloppe discrétionnaire de la députée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2010-07-135

Résolution nommant et désignant une personne responsable en vertu de la Loi (L.R.Q., c. A-2.1. a. 8)

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Rita Massicotte le 28 mai dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la désignation d'une personne responsable en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1. a. 8);

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes désigne, par la présente, la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Manon Shallow, responsable au sens de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2010-07-136

Résolution relative aux arrérages de taxes des matricules 8549-88-7262 & 8852-61-3159

CONSIDÉRANT QU'Agriculture et Agroalimentaire Canada a transmis à la municipalité l'entente adoptée lors de la réunion des créanciers qui s'est tenue le 21 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE les arrérages de taxes pour ces matricules, sont pour les années 2009 et 2010 et que le délai accordé au propriétaire des

immeubles, par les créanciers, priorise le paiement des taxes municipales et scolaires au plus tard le 15 août 2010;

CONSIDÉRANT QUE les arrérages de taxes municipales sont protégés étant des créances privilégiées et qu'à défaut d'en recevoir le paiement, ces dossiers pourront être transmis en temps opportun à la MRC des Chenaux en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, tel que demandé, ladite entente et à la transmettre à Agriculture et Agroalimentaire Canada.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2010-07-137

Résolution relative au réseau de fibres optiques

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux offre à la municipalité d'acquérir le bâtiment situé au 600, rue de l'Église à St-Luc-de-Vincennes;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins deviendrait locataire de l'immeuble, pour son comptoir de services et s'engagerait à signer un bail en conséquence;

CONSIDÉRANT QU'une offre détaillée sera soumise au conseil municipal, suite aux discussions qui ont eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE la bâtisse est très bien située et facile d'accès et que son aménagement intérieur est adéquat et fonctionnel, permettant au rez-de-chaussée l'usage du hall d'entrée, de deux bureaux et d'un local contigu au bureau principal pour servir les citoyens et de presque la totalité du sous-sol incluant une grande salle et une grande voûte sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE pour prendre une décision éclairée, il est nécessaire de connaître tous les coûts relatifs au déménagement du bureau de la municipalité dans l'édifice de la Caisse Desjardins;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Daniel Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander la M.R.C. des Chenaux premièrement l'autorisation de se connecter au réseau de fibres optiques à partir du 600, rue de l'Église et deuxièmement à demander une estimation des coûts à être approuvée par le conseil municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2010-07-138

Résolution concernant une demande pour faire tailler un trottoir au 3890 rang Saint-Alexis

CONSIDÉRANT QUE Madame Pierrette Beaudoin s'est adressée au conseil municipal lors de la séance du 7 juin dernier, pour faire tailler un trottoir, afin de bénéficier d'une deuxième entrée à sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Normandin a été vérifier à ladite propriété et il a constaté qu'il y a déjà deux entrées pour véhicule, la première est déjà utilisée par les occupants et la deuxième ne semble pas utilisée. Il a constaté que la hauteur de la deuxième entrée, a été coulée à 4 pouces de haut et non à 2 pouces comme c'est le cas normalement, ce qui peut rendre plus difficile son usage pour les petits véhicules;

CONSIDÉRANT QUE ces entrées ont été construites il y a de cela de nombreuses années et qu'il nous est difficile d'en connaître les détails;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travail, taillage du trottoir, ne peut être effectué que par une compagnie spécialisée seulement, soit Construction S.R.B.scc de Saint-Jean-sur-Richelieu et que le coût estimatif peut être de l'ordre de 500 \$;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes refuse la demande de madame Beaudoin puisque la propriété du 3890 rang St-Alexis a déjà deux entrées (accès à la propriété); si des travaux sont souhaités ils sont aux frais des demandeurs.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Vente pour taxes

La procédure d'adjudication des immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes a eu lieu le 10 juin 2010. Aucune propriété n'a été vendue pour notre municipalité.

15. Vacances

Monsieur le maire Milot prend ses vacances du 19 juillet au 6 août 2010. La directrice générale prendra des vacances, sans salaire, au cours du mois de juillet, soit 1 semaine, celle du 19 au 23 juillet. Il faut s'assurer qu'au moins un responsable, reste disponible à la municipalité durant la période de vacances; les mesures seront prises pour informer les citoyens d'absence pour les vacances (message sur le répondeur téléphonique pour les numéros à contacter).

16. Questions diverses

a. Résolution 2010-07-139

Résolution pour autoriser le paiement de factures

CONSIDÉRANT QUE des factures ont été reçues après la transmission de la liste aux élus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil autorise le paiement des factures, comme suit :

Poste Canada

32.14 \$

Champlain Électrique enr. (chèque refait / perdu)	564.37
C.T.A.F.C.M.	646.00
R. Beaudoin Électrique Ltée	430.12
Receveur Général, remise juin	894.20
Revenu Québec, remise (avril à juin)	6,841.69
R.J. Lévesque & Fils Ltée	840.92
SSQ, Assurance-Vie	1,049.60
Hydro-Québec	1,486.64
Banque Nationale du Canada	141.48
Bell Mobilité	146.70
Biolab	666.31

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Résolution 2010-07-140

Résolution concernant la demande d'hébergement de l'escadron de la MRC des Chenaux

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçus une demande d'hébergement de la part de madame Caroline Lemire, présidente de l'escadron;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'hébergement est pour l'utilisation d'un local afin de remiser du matériel et que ledit local devra être accessible en tout temps pour les responsables de l'escadron;

CONSIDÉRANT QUE l'escadron loue ou louera un local auprès de l'école secondaire Le Tremplin de Ste-Geneviève-de-Batiscan, mais ne peut utiliser de local pour remiser du matériel;

CONSIDÉRANT QUE madame la directrice générale, en présence de monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux, a fait visiter l'édifice municipal, afin que les responsables de l'escadron voient les espaces disponibles et utilisables;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte la demande d'hébergement de l'escadron de la MRC des Chenaux en considération d'un loyer mensuel au montant de 50\$;

QUE le conseil municipal demande, à l'escadron de la MRC des Chenaux, de considérer l'édifice municipal comme lieu où pourrait se dérouler les activités hebdomadaires.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

c. MDDEP – comité de vigilance / site de compostage

Monsieur le maire souligne qu'étant donné que le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, ne veut allouer aucune somme au comité de vigilance, si ce n'est de déboursier pour la location de la salle pour la tenue des réunions et considérant que nous ne louons pas cette salle, monsieur le maire demande à ce que les réunions dudit comité ait lieu après les séances ordinaires du conseil municipal; afin d'éviter la multiplication de réunions.

d. Fauchage des rangs 2010 – travaux non satisfaisant

Il a été porté à l'attention du conseil municipal, par monsieur le maire et monsieur Daniel André Thibeault, que le travail exécuté par Jean Carignan & Fils, pour le fauchage des rangs n'est vraiment pas adéquat. Il a été décidé, que monsieur le maire contactera le propriétaire de ladite entreprise, pour l'informer que nous ne sommes pas satisfait des travaux et qu'ils devront être repris.

17. Période de questions

Monsieur Emilien Brouillette demande au conseil municipal, ce qui advient du projet d'Assainissement des eaux usées, on lui répond que le projet suit son cours, préparation des plans, préparation d'appel d'offres, etc.

Monsieur Nelson Tremblay accompagné de madame Laurence Lapointe (du 4400 rang St-Joseph Est) et de monsieur Emilien Brouillette (du 61 route du Domaine), tous résidants dans le secteur du Domaine, demandent au conseil municipal à être desservis par l'eau potable du réseau municipal; soit en traversant un tuyau par la rivière Champlain. Après discussion, le conseil municipal demande à ce que les propriétaires intéressés signent un document s'engageant à payer les frais relatifs à l'étude nécessaire pour évaluer la faisabilité et les coûts d'un tel projet de prolongement du réseau d'aqueduc municipal. Dans l'éventualité où ce projet se réaliserait, lesdits propriétaires devront s'engager à défrayer tous les coûts inhérents auxquels pourra être soustrait toute subvention perçue pour sa concrétisation.

18. Résolution 2010-07-141

Clôture de la séance

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 19 h 35 minutes.

Jean-Claude Milot, Maire

Manon Shallow, Dir. gén. & Sec.-trés.